

Ce jour d'hui c'est qu'il est nul sept cent quatre vingt dix sept
 publication de trois bours de mariage faite dans les lieux reg
 les ordonnances de l'eglise et de l'estat, que j'en j'avois age de vingt
 natif et domicilié de cette paroisse, et le mariage de ce jour Jacques j'avois
 et de Marie maguerite Lorne femme de Jean j'avois, et Marie Genevieve Minotte
 age de vingt cinq ans, natif de la paroisse de Dominici, et domicilié
 de droit de celle de St. Pierre de Dominique Minotte, l'un de ces
 le réserves et de défunte Genevieve gamain femme de Jean et l'autre
 St. Pierre de Dominici, et après avoir approché des sacrements de penitence et
 eucharistie, ont reçu la benediction nuptiale de nous prêtre l'un
 souffrir, et en présence de son vicaire et de dit Minotte prêtre de la paroisse
 et de la dite Catherine marié l'époux, comme aussi de plusieurs autres
 personnes de la paroisse de St. Pierre de Dominique, de St. Charles, de St. Jacques et
 Jacques Leloup j'avois, freres de l'époux, maucouverts de cette
 paroisse, lesquels nous ont tenu les paroles et domiciliés de l'autre et
 et ont signé avec nous, excepté la mère de l'époux qui est
 de la paroisse de St. Pierre de Dominici, et qui est fait double
 de cette paroisse et en l'état de l'époux.

Marie Genevieve Minotte, vu et approuvé
 j'avois. j'avois l'abbé de Solenne. Juch
 Meire 18